

Résolution présentée par la délégation République du Burundi

Thème droits politiques et sociaux

Concerne une compensation pour les torts causés par la colonisation.

L'Assemblée Générale,

Constatant l'emprise qu'on les pays européens sur le continent
Africain depuis des décennie en l'exploitant et en
l'asservissant,

Déplorant la situation politique instable de nombreux pays Africain, dû
aux conflits engendrés par la haine attisée par les Européens
qui ont déjà mené à trop de guerre,

Regrettant la main mise que les pays du nord portent encore à notre égard
via différents moyens de pression, comme l'achat de terres
agricoles à Madagascar, en Ethiopie, en République
Démocratique du Congo ou encore chez nous,

Entravé par les dégâts irréversibles qu'ont causé les années de
guerre civile et des luttes de pouvoir sans fin, comme dans
de nombreux autres pays tel la République Centrafricaine,

Freiné par les coûts faramineux de reconstruction des
infrastructures et des bâtiments nécessaires au bon
fonctionnement d'un état, comme nos frères Libyens,

Sachant que le Burundi est loin d'être le seul pays ayant
subis de telles répercutions face à une occupation
colonialiste puis néo-colonialiste,

Décide de demander aux anciens pays colonisateurs d'offrir
une aide à leurs anciennes colonies pour se reconstruire
dignement ;

d'une sorte de compensation pour toutes ces années où les
Européens ont exploités notre chère Afrique et pour tous les
problèmes qu'ils ont causés.